

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2025 à 18 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 5) » :

1. Ordonnance ORD2725-027 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
2. Ordonnance ORD2725-028 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
3. Ordonnance ORD2725-029 permettant la vente d'articles, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

B – Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2725-030 instaurant un arrêt dans toutes les directions à l'intersection des rues Bossuet et de Marseille (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(3)).

C – Ordonnance relative au projet Les balcons bleus qui se tient sur la rue Hochelaga, entre la rue Taillon et l'avenue Mercier, du 8 juillet au 3 novembre 2025 :

1. Ordonnance ORD2725-031 permettant la vente d'articles, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE JUILLET 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva